

Monsieur le Président, les rédacteurs de la Charte avaient des idées bien arrêtées sur les moyens de préserver la paix et la sécurité internationales. Ils héritaient d'un appareil social, économique et juridique qu'ils ont perfectionné. Les plus clairvoyants d'entre eux n'auraient cependant pas pu prévoir bon nombre des problèmes qui se sont posés depuis lors aux Nations Unies. L'éventail complet des opérations de maintien de la paix, la transition vers le post-colonialisme, le mécanisme de la coopération économique entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, la protection étendue des droits de l'homme, le travail accompli relativement à l'environnement au lit des mers et à l'espace extra-atmosphérique, toutes ces réalisations appellent une activité que personne n'aurait pu imaginer en 1945.

L'Organisation s'est montrée remarquablement à la hauteur de la tâche. Elle a créé un réseau d'institutions vaste et complexe, à tel point que les Nations Unies ont besoin, pour maintenir leur autorité, d'un vigoureux leadership tant administratif que politique. Assurer à l'appareil onusien un fonctionnement des plus efficaces sur une base financière saine et équitable, voilà qui constitue un problème prioritaire. La délégation canadienne déploiera tous ses efforts pour que ce problème reçoive l'attention soutenue qu'il commande.

Parler de coûts et de complexité, c'est toutefois aussi rappeler que pour assurer souplesse et dynamisme aux Nations Unies, il faut y mettre le prix. Je soutiens que les Nations Unies ont manifesté de telles qualités. Les défis successifs de la dernière génération ont été relevés en n'exigeant que deux modifications de la Charte, à savoir l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En outre, nous avons étendu les mécanismes prévus par la Charte en donnant à celle-ci une interprétation dictée par la réalité. Bien qu'il ait été difficile d'obtenir en pratique le consensus nécessaire pour modifier la Charte, cela ne semble pas avoir empêché les Nations Unies d'évoluer. Le Canada est disposé à étudier sérieusement toutes les propositions précises visant à modifier la Charte ou à en améliorer l'application à condition que ces propositions reçoivent l'appui de la plupart des Etats membres. Je ne suis pas sûr, cependant, que la Charte qui pourrait être adoptée maintenant serait meilleure que celle qui a été rédigée en 1945.

Monsieur le Président, j'ai parlé d'espoir. On peut m'en tenir rigueur, mais j'ai la conviction d'avoir adopté une juste perspective. Nous devons faire porter tous nos efforts sur les problèmes de l'heure. L'Assemblée devra se donner comme tâche principale l'adoption de mesures visant à prévenir le terrorisme, à assurer la réforme administrative et budgétaire, à protéger les droits de l'homme en Afrique et ailleurs ainsi qu'à élaborer le droit international, surtout le droit de la mer et le droit régissant les détournements d'avions. Entre-temps, le Conseil de sécurité pourrait bien être saisi de menaces à la paix, advenant, par exemple, une montée alarmante de la tension qui règne actuellement au Moyen-Orient. Toutes ces questions sont l'objet d'une vive inquiétude. Nous savons que le fait de les régler, le seul fait de les aborder, nous vaudra parfois des moments de colère, de frustration et de désespoir.